

Droit d'alerte pour atteinte aux droits des personnes et aux libertés individuelles à la Découpe Poulet

2^{ème} enquête terrain des élus CGT Mardi 5 mars matin

Suite à la réunion entre les élus CGT signataires du Droit d'Alerte et la Direction qui s'était bien passée, les élus CGT ont cette fois-ci, prévenu la direction qu'ils allaient retourner faire une visite terrain mardi 5 mars à 8h, et que la Direction était invitée à participer. La RRH est bien venue à 8h pour excuser la direction qui ne pourrait pas se joindre à l'enquête terrain, mais que l'encadrement était prévenu et que nous pouvions y aller.

Effectivement, l'encadrement était au courant, la CGT était attendue, et tout était bien dans le meilleur des mondes. Lors que les élus sont entrés dans l'atelier, ils ont été surpris ! Tout était nickel, tout fonctionnait parfaitement, les renforts présents partout, un sentiment d'entrer dans une pièce où tout fonctionnait au ralenti. Mais dès que nous avons engagé la conversation, nous avons compris 😊 Les salariés savaient qu'il allait y avoir une visite, mais ils ne savaient pas qui. Et quand ils ont vu entrer les élus CGT ils ont immédiatement compris qui venait et pourquoi l'atelier tournait si lentement et aussi bien !

La Direction venait donc de démontrer qu'il est parfaitement possible et réalisable sans délai de résoudre les problèmes remontés dans ce Droit d'Alerte.

Les élus ont fait le tour de l'atelier, ont échangé avec les salariés, et ont constaté que tout allait bien dans le meilleur des mondes. Ils ont donc quitté l'atelier, se sont rendus au local syndical pour remettre au propre leurs notes. Après une demi-heure, trois quart d'heure, pas dupes, les élus ont décidé de repasser par le service découpe Poulets pour vérifier qu'une fois la visite terminée, les conditions de travail étaient restées les mêmes.

Mais là, quand ils sont re-rentés dans l'atelier, ils ont découvert un autre monde ! En moins d'une heure, le paradis s'était transformé en enfer !

Les vitesses des machines avaient été relevées, les cadences étaient infernales, il y avait une effervescence comme dans une ruche ! Des barquettes partout, de la viande partout ! des renforts partout, mais malgré cela plus personne ne touchait terre et n'arrivait à faire son travail.

Les chefs de lignes étaient sur chaine, tout était redevenu comme avant ! C'est-à-dire revenues dans les conditions catastrophiques qui ont fait qu'il a fallu faire un Droit d'alerte !

1h plus tard, la Direction venait de démontrer qu'elle faisait de la Communication, mais qu'elle n'avait aucunement l'intention d'améliorer les Conditions de Travail des salariés !

Les élus CGT signataires du Droit D'Alerte ne baisseront pas la garde, et continueront à agir pour améliorer les Conditions des salariés. Le Droit d'Alerte n'est pas terminé, et vous trouverez toutes nos remarques, commentaires, propositions d'améliorations dans le courrier envoyé à la direction suite à notre 2^{ème} enquête terrain.

Nous voulons également préciser aux salariés que la CGT défend "tous" les salariés, les ouvriers, mais également les chefs et responsables. Vous ne devez pas vous opposer entre vous, mais au contraire vous unir pour demander et obtenir des moyens supplémentaires pour mieux travailler (meilleures conditions et meilleurs salaires). Les vrais responsables de nos mauvaises conditions sont ceux qui décident vraiment ! (C'est-à-dire pas ceux qui participent aux réunions, mais ceux qui décident et qui signent les chèques !)

La CGT => Votre force pour l'avenir ! (Rejoignez-nous : Adhérez)



Monsieur le Directeur,
De LDC Bourgogne
71500 Branges

Objet : Compte-Rendu 2^{ème} enquête terrain suite Droit d'Alerte Découpe Poulets

Monsieur le directeur, Madame la RRH,

Mardi 5 mars, les élus CGT ont pu voir à quel point vous étiez capables de nous prendre pour des imbéciles. En effet, nous avons visité 2 fois l'atelier et pu constater un même atelier mais 2 ambiances !

L'encadrement était au courant de notre visite et a tout fait pour que notre enquête se réalise dans les conditions de travail optimales et que nous ne puissions relever quasiment aucun problème.

Vous pensiez peut-être que les élus ne connaissent pas leur entreprise, mais nous avons bien compris que la situation n'était pas normale et nous y sommes retournés une heure plus tard, où là, nous nous n'étions plus attendus et avons pu constater la réalité du terrain et des réelles conditions de travail.

Améliorations constatées : Retirer le retourneur de barquettes et l'avoir remplacé par un salarié ; Des réglages ont été fait et ont amélioré les choses ; la brumisation a un impact positif. Le sens de circulation à la Multitête est efficace seulement pour les garçons de salle.

Problèmes non résolus :

- Ordinateurs trop hauts (*il faut être sur la pointe des pieds pour atteindre "M-check"*) Danger car le salarié peut perdre l'équilibre alors qu'il est au-dessus d'un tapis roulant et se faire attraper ou se prendre l'éjecteur, surtout au robot escalope ;
- Changement de positionnement / d'emplacement du robot ;
- L'affichage d'arrêt des machines n'est pas suffisant (*beaucoup de salariés ne parlent pas français, et ne savent pas plus le lire !*) L'affichage ne peut pas être une solution avec des salariés de 42 nationalités différentes présentes à l'entreprise (*vous l'avez dit lors de la journée porte ouverte*). Il faut mettre des anti-bourrages automatiques (*lorsqu'il y a bourrage, le capteur détecte et stoppe immédiatement la chaîne*).
- Mondini A & B : le compostage, ça ne va pas. Il faut gérer les étiquettes et gérer les petits colis qui nécessitent beaucoup plus de manutention, et ils n'arrivent pas à suivre.
- Pouvez-vous nous donner la copie du bon de commande des sièges assis-debout ?
- Le problème des rotations n'est pas résolu. 1 personne pour faire les rotations, ce n'est pas suffisant pour un atelier de cette taille. De plus les nouveaux perdent du temps car ils ne comprennent pas où il faut aller et il faut les accompagner. Il faudrait mettre 1 personne de chaque côté et voir si possibilité de changer de côté à la pause.
- Multitête : Il y a un manque de place pour manipuler les palbox entre la "coupe cuisse" et le "chargement des palbox". Le salarié manœuvre un palbox avec un transpalette à côté du salarié qui est au tri des "hauts". Mettre une protection physique pour protéger le salarié.
- Les éjecteurs aiguillettes et escalopes : le Danger est toujours présent. Lorsque les barquettes coincent. Mettre un carter de protection avec "arrêt machine" en cas de bourrage. Les salariés demandent aussi qu'il y ait la même installation qu'à la Multitête.
 - o Les salariés demandent une balance supplémentaire pour rattraper le retard aiguillettes.

- Les salariés demandent un trou dans les tablettes de la ligne pour faire tomber directement dans un bac "les rouges et les os".
- Favoritisme toujours en cours (*Ex une cheffe de ligne qui était au robot aiguillette qui avait terminé sa journée n'est pas partie, mais a remplacé une autre sur un autre poste et c'est cette dernière qui est partie.*) Cela met une mauvaise ambiance entre les chefs de ligne du fait des chefs d'équipes.
- Les cadences au robot escalope :
 - La cadence est trop élevée, les salariés n'arrivent pas à suivre.
 - Les chefs de lignes baissent la cadence en fonction des effectifs
 - Le "Responsable d'Atelier" remonte la cadence dans leur dos sans se préoccuper du malaise des salariés. Ceci nous interpelle fortement puisque vous nous avez dit lui avoir fait passer à lui le message : "De ne pas laisser les salariés en souffrance et de remettre du monde si besoin" et pourtant il fait exactement le contraire !
- Manque de compétences : Les salariés n'ont pas vu beaucoup de changement sur les effectifs supplémentaires prévus.
 - Les nouveaux embauchés sont-ils restés ? Combien de CDD ? Pendant combien de temps ?
 - Le prévisionnel des horaires 2024 / 2025 n'est pas conforme à l'accord 35h, les salariés sont prévus entre 100 h et 150 h de modulation positive contre 60 h maximum que prévoit l'accord 35h.
 - Les horaires annualisés pour lesquels le CSE a été informé et consulté dépassent les 35 heures hebdomadaires. Nous vous demandons de revoir la programmation des horaires et de les repasser devant le CSE, et bien évidemment de les respecter tout au long de l'année.
 - De plus, vous devez donner 1 jour de repos dans la semaine s'il y a 1 samedi travaillé conformément à votre décision unilatérale prise en CSE l'année dernière.

Le point positif (car il y en a bien un, et pas des moindre) c'est que vous nous avez démontré et prouvé que "vous pouvez" et "vous savez" faire fonctionner l'atelier dans des conditions de travail bonnes pour les salariés, et sécuritaires pour les salariés.

En conséquence, le Droit d'alerte n'est pas levé, et nous vous demandons une réunion pour définir ensemble les conditions et les moyens qui permettront de faire tourner le service dans de bonnes conditions et en toute sécurité pour le personnel.

Recevez, Monsieur le Directeur, Madame la RRH, nos salutations syndicales.

Corinne BRIDE
Élue CGT titulaire au CSE

Christelle PICAUD
Élue CGT titulaire au CSE

Aurélien Castiglioni
Élue CGT titulaire au CSE

Marcel Allagnat
Élue CGT titulaire au CSE

Copie pour information :

- Inspecteur du Travail
- Agent Contrôleur de la CARSAT
- Médecin du Travail
- Aux salariés